

Tirage organisé par la fondation Héritage faune

Numéro de licence RACJ : L-04246

Tirage L'Ultime trophée !

Règlements du tirage

La fondation Héritage faune, afin de soutenir sa mission d'encourager la relève en chasse et en pêche et de conserver et mettre en valeur la faune et ses habitats, fait tirer un voyage de pêche en plan américain VIP à la pourvoirie Mabec, une chaloupe Princecraft avec moteur et remorque ainsi qu'une carte cadeau de 2000 \$ chez Ecotone L'Ami Sport (voir les détails ci-dessous). Le tout représente une valeur totale de 40 143 \$.

Les billets seront vendus par nos représentants, du 8 octobre au 20 novembre 2026, au coût de 20 \$ chacun. Ils seront aussi disponibles en ligne au <https://fedecp.com/ultimetrophee> jusqu'au 17 novembre 2026 à 10 h. Pour chaque billet acheté, vous recevrez un code rabais de 5 \$ applicable à la boutique en ligne Ecotone L'Ami Sport <https://ecotonelamisport.ca/>. Il est important de préciser qu'un maximum de 5 codes rabais peut être utilisé par transaction et que les codes seront valides jusqu'au 31 décembre 2027. Afin de recevoir le rabais, l'acheteur doit fournir une adresse courriel lisible et valide. Le nombre de billets en vente est indéterminé. Les billets payés en ligne seront numérotés, imprimés et mis dans une boîte de tirage avec l'ensemble des billets vendus.

Le tirage au sort aura lieu devant la foule, lors du souper-bénéfice annuel de la fondation Héritage faune, le 20 novembre 2026 à 21 h 45, au Manoir du Lac Delage. Les prix seront tirés au hasard parmi tous les billets vendus en personne ou payés en ligne qui auront été déposés et mélangés dans une boîte à cette fin. Les prix seront tirés en ordre croissant de valeur, le grand prix étant attribué en dernier.

Description des prix :

1. Un voyage de pêche en plan américain VIP de 4 jours pour 4 personnes à la pourvoirie Mabec, au Lac Manitou, d'une valeur de 27 143,30 \$. Ce forfait inclut : transport par hélicoptère entre les camps de pêche et Sept-Îles, chambre privée avec salle de bain complète en occupation double, literie complète, hébergement en chalet tout équipé et eau courante, accès au pavillon social avec salle à manger, foyer, bar salon, télévision par satellite et wifi, bière, vin rouge et blanc (vin en boîte), nourriture préparée par un chef cuisinier, gérant de camp, 1 guide pour 2 pêcheurs, 1 embarcation motorisée de 16 pi avec essence pour 2 pêcheurs, carte topographique du territoire, préparation, congélation et emballage du poisson pour transport au retour, communication radio (HF), téléphone satellite, équipement de pêche (imperméable, bottes de caoutchouc, canne à pêche, moulinet et leurres ainsi qu'un sonar) ainsi que ceinture de sécurité et pousse. Le déjeuner est servi à la salle à manger tous les matins vers 7 h, ou plus tard sur demande. Pour le dîner, étant donné l'éventuelle grande distance entre le chalet et les sites de pêche, le cuisinier prépare un lunch chaque matin avant le départ. Si vous préférez revenir dîner au chalet, veuillez en aviser le cuisinier. Le souper est servi à la salle à manger tous les soirs vers 19 h. Non inclus dans le forfait : permis de pêche et pourboires.
2. Une chaloupe Princecraft Scamper 14 pieds avec un moteur Mercury 9.9 HP et une remorque, le tout d'une valeur marchande d'environ 11 000 \$. La prise de possession se fera à l'automne 2026 ou au printemps 2027, chez Thomas Marine, selon la disponibilité du concessionnaire.
3. Une carte cadeau de 2 000 \$ applicable chez Ecotone L'Ami Sport à Blainville ou en ligne <https://ecotonelamisport.ca/>. La carte sera acheminée par la poste ou par courriel.

Les noms des gagnants seront affichés sur la page Facebook de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs ainsi que dans une infolettre. Les gagnants seront contactés par téléphone ou par courriel. Ils auront jusqu'au 8 janvier 2027 pour réclamer leur prix.

Avertissement : les images utilisées dans la promotion de ce tirage sont à titre indicatif seulement. Les biens réellement offerts peuvent différer, en tout ou en partie, de ceux représentés dans les visuels.

Les employés permanents de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, de la fondation Héritage faune et de Sécurité nature ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours. Les administrateurs bénévoles de ces organisations et les membres peuvent participer au concours.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite du tirage peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Pour toutes informations supplémentaires, contactez la fondation Héritage faune :

162, rue du Brome à Saint-Augustin-de-Desmaures, QC, G3A 2P5

info@fedecp.com

418-878-8903 p.300